

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 6 - Juin 2017

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SE PENCHE SUR LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ

Accompagnons le progrès

GRAND FORMAT

Poker menteur au Grand Théâtre

PLR GENÈVE

Retour sur l'assemblée générale

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Découvrez le programme!

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

AGENDA

Août

26 août 2017 Université d'été
Voir informations page 14

Septembre

2 septembre 2017 Journée du PLR Suisse
à Neuchâtel
Voir informations sur
www.journee-du-plr.ch

28 septembre 2017 Assemblée des délégués
à Chancy
Détails suivront sur plr-ge.ch !

SOMMAIRE

Juin 2017

- P. 3** **ÉDITO** *En ordre de bataille avant l'été!*
- P. 4-9** **GRAND FORMAT** - *Une tragédie se noue dans les coulisses du Grand Théâtre*
- *Culture et transmission*
- P. 11** **TEMPS FORT** *Les Genevois plébiscitent le virage énergétique mais refusent l'adaptation des tarifs TPG*
- P. 12-25** **PLR GENÈVE** - *À Thônex, une assemblée générale orientée vers l'avenir!*
- *Interview d'Alexandre de Senarclens: «Nous avons tout pour réussir»*
- *Merci Julien!*
- *L'Université d'été se penche sur la numérisation de la société*
- P. 26-27** **GENÈVE** *Logement: double victoire au Grand Conseil*
- P. 28-29** **ACTU COMMUNALE** *Anne Hiltbold, première Maire PLR de Carouge!*
- P. 30-33** **ASSOCIATIONS** - *L'égalité, c'est rentable!*
- *Don d'organes: au PLR d'agir*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Audrey Covo

En ordre de bataille avant l'été!

En un mois, notre parti a vécu deux événements majeurs. Plus de 250 personnes ont assisté à l'Assemblée des délégués du 15 juin à Veyrier, pour y désigner nos candidats au Conseil d'Etat. Une affluence remarquable qui démontre que le PLR suscite un réel enthousiasme notamment auprès de ses membres, qui font le dynamisme du parti. Ce soir-là, une large majorité des délégués a choisi de présenter un «ticket à trois» pour la course à l'Exécutif en 2018.

Le conseiller d'Etat sortant, Pierre Maudet, accompagné de la cheffe de la députation au Grand Conseil, Nathalie Fontanet, ainsi que du président du parti, Alexandre de Senarclens, porteront haut et fort les valeurs du PLR. Trois candidats de grande qualité, aux profils complémentaires, pour occuper trois sièges au Conseil d'Etat en 2018!

Avec de tels candidats en effet, fort du travail accompli et du bilan exceptionnel des magistrats sortant, constant et cohérent dans ses postures et ses valeurs, le PLR a tout pour réussir et conquérir ce troisième siège. Prochaine étape: la validation de la liste des candidats au Grand Conseil, lors de l'Assemblée des délégués du 28 septembre 2017.

Le 18 mai dernier se tenait aussi notre Assemblée générale, lors de laquelle Alexandre de Senarclens a été réélu par acclamation pour un second mandat

à la tête du parti. Les membres ont également renouvelé le comité directeur pour les deux prochaines années (lire p. 13).

Enfin, n'oubliez pas de réserver la date du 26 août: nous nous pencherons, à moins d'un an d'un scrutin décisif pour les cinq années à venir, sur les défis économiques et sociaux liés aux technologies du numérique.

Rendez-vous donc au Château des Bois pour une Université d'été qui, comme d'habitude, s'annonce passionnante! D'ici là, un magnifique été à toutes et tous!

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)

UNE TRAGÉDIE SE NOUE DANS LES COULISSES DU GRAND THÉÂTRE

Un sinistre poker menteur se joue actuellement autour du Grand Théâtre de Genève, institution culturelle majeure de notre canton. Où la Ville de Genève défend une stratégie illisible. Nathalie Fontanet, cheffe du groupe des députés PLR, et Alexandre de Senarclens, président, vous apportent les clés nécessaires pour décrypter la situation.



Par Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens

À l'Opéra des Nations, Norma achève la saison 2016-2017. Le talent de la soprano étouffé dans la confusion et l'indigence d'une scénographie sans âme. Et pendant que le public hue, le Conseil de fondation du Grand Théâtre diffuse un communiqué de presse qui, lui, tient de l'opéra bouffe. «Si le Grand Conseil n'octroie pas 3 millions au Grand Théâtre, cette perte le plongerait dans une grave crise financière et le mettrait en cessation de paiement.» Futur directeur de l'institution, Aviel Cahn doit se demander dans quel guêpier il s'est mis.

À l'origine de cette crise, le débat sur l'avenir du Grand Théâtre. D'un côté, la Ville de Genève. Environ 40 millions de subvention annuelle et la quasi-totalité des sièges au Conseil de fondation. De l'autre côté, le canton. 2 millions de subvention depuis 2016, deux sièges à titre d'invités (priés de se taire) au sein du même Conseil de fondation. Au milieu, le Grand Conseil. A qui on demande de verser 3 millions en 2017, sans condition ni lisibilité. Au début du mois de juin, la commission des finances du Grand Conseil a dit non.

Le monstre à deux têtes

Pour les députés PLR, à l'origine de cette position, le canton n'a pas à financer une institution dans laquelle la Ville tire les ficelles. Si une exception a été faite en 2016, c'était parce que la Ville et le canton allaient engager des négociations en vue de la cantonalisation du Grand Théâtre. Mais à peine la subvention avait-elle été votée que Sami Kanaan, conseiller administratif chargé de la culture en Ville, annonçait qu'il n'entrerait pas en matière pour une cantonalisation. Son rêve? Un pilotage «bicéphale». En réalité, juste un marchandage pour obtenir que le canton assume désormais 50% de la subvention au Grand Théâtre.

« Le PLR défend l'idée d'une seule autorité politique responsable. »

Pour le PLR, c'est non. Car cette voie conduit à une impasse. Le seul but de la Ville dans ce dossier, comme dans tout le dossier de la répartition des tâches, est d'augmenter la facture pour les contribuables des autres communes. L'avenir de l'institution culturelle, elle s'en moque, hélas. Un pilotage bicéphale, c'est simplement un monstre à deux têtes.

Gouvernance et statut à revoir

Et pourtant, les nuages ne manquent pas dans le ciel du Grand Théâtre. Tout d'abord la question de la gouvernance. Le Conseil de fondation est composé de 17 membres, dont trois «invités» qui n'ont rien à dire. Les 14 autres sont nommés par le Conseil administratif et le municipal. Une grande majorité de politiciens, dont deux conseillers administratifs en fonction et deux anciens conseillers administratifs. En gros, le modèle même d'une gouvernance politisée et paralysée.

Pas étonnant que cette gouvernance n'ait rien changé aux problèmes dénoncés en 2007 déjà par un audit particulièrement salé. Et qu'elle n'ait pas non plus réglé la question épineuse du statut du personnel. Au sein du Grand Théâtre, certains travaillent avec un statut d'employés de la fondation, d'autres avec un statut de fonctionnaires municipaux. Quand le futur directeur du Grand Théâtre, Aviel Cahn, voudra avoir une discussion ferme avec l'un d'eux, il ne pourra rien faire sans l'accord de la directrice du département municipal de la culture.

« C'est l'occasion, enfin, de libérer le Grand Théâtre du carcan qui l'entrave dans son développement artistique. »

QUE DIT LA LOI SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ?

En septembre dernier, le Grand Conseil a accepté la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture. Cette loi clarifie les rôles du canton, de la Ville et des communes pour quasiment toutes les entités culturelles. Selon cette loi, le soutien aux institutions relève des communes. C'est ainsi que, pour la future Nouvelle Comédie, le PLR a assuré un avenir plus stable, puisqu'elle ne dépendra que de la Ville.

Une disposition transitoire donne au Conseil d'Etat et à la Ville un délai pour déposer, au plus tard en 2017, un projet de loi réglant le statut des „institutions culturelles d'importance stratégique“. Un terme qui concerne surtout le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse Romande. En attendant, le Grand Conseil peut maintenir ses subventions à ces entités, mais au maximum jusqu'en 2018.

On espère donc un retour à la raison dans ce dossier, afin de faire primer le bien-être de cette institution culturelle essentielle.

Céline Zuber-Roy



LE MODÈLE ZURICHOIS QU'ON FAIT MENTIR

Pour défendre son idée de pilotage « bicéphale », Sami Kanaan cite toujours le « modèle zurichois ». Selon lui, l'Opernhaus zurichois aurait aussi eu un « co-pilotage » ville-canton pendant une période de transition de 10 ans, avant la cantonalisation.

Bla, bla, bla. Tout d'abord, il n'y a jamais eu de co-pilotage. L'Opernhaus est une société anonyme, son Conseil d'administration est composé de mécènes, et ceux-ci doivent dégager s'ils se montrent trop pingres.

En 1990, le peuple zurichois vote une loi d'équilibrage des finances, par laquelle le canton est autorisé à augmenter son soutien au financement des 4 grandes entités culturelles de la Ville jusqu'à concurrence de la moitié de leur déficit. Cette loi s'explique par la situation précaire des finances des communes qui, à Zurich, assument 80 % des coûts de la politique sociale (contre 0 % à Genève).

Mais très vite, la facture augmente. Trop vite même puisqu'en 1993 déjà, la subvention cantonale couvre 49 % des besoins. La Ville demande alors que le canton accroisse encore son aide. Celui-ci refuse. Il déposera un projet de loi visant à désenchevêtrer les 4 entités majeures de la Ville. L'Opernhaus relèvera exclusivement du canton. Le Kunstmuseum, le Musée national et le Schauspielhaus reviennent à la Ville.

La Ville se cabre, mais le peuple soutient la cantonalisation en votation le 25 septembre 1994, par 73 % des votants.

Nathalie Fontanet

Au lieu de s'attaquer à ces problèmes pourtant clairement identifiés, la Ville a choisi d'en ajouter un autre : faire dépendre le budget du Grand Théâtre du Grand Conseil. Motif ? « La Ville assume trop de charges de ville-centre. Et la majorité des abonnés résident dans d'autres communes. » Absurde : attirer des spectateurs au-delà des frontières municipales ne devrait pas être un problème, mais une ambition. Sans compter que, précisément, ces abonnés paient leurs places. Et souvent, qu'ils paient 80 % de leur impôt communal en Ville de Genève, où ils travaillent.

Double tutelle, double fragilité

Le problème, c'est que ce double subventionnement soumet le Grand Théâtre à une double tutelle. Et à une double fragilité. C'est pourquoi, dans le cadre du débat sur la répartition des tâches en matière de culture, le PLR défend l'idée d'une seule autorité politique responsable. Cela peut être la Ville. Il serait toutefois plus logique que ce soit le canton, étant donné la dimension majeure et unique de cette institution (plus de 10 fois le budget actuel de la Comédie) et ses liens étroits avec l'Orchestre de la Suisse Romande.

Le message du groupe PLR est clair : le Grand Conseil ne sera pas le tiroir-caisse de la Ville de Genève. Celle-ci a jusqu'à la rentrée pour dessiner, avec le Conseil d'Etat, un avenir clair pour le Grand Théâtre. Qui lui assure une gouvernance resserrée, dépolitisée, un statut du personnel clarifié et une source de financement unique. C'est l'occasion, enfin, de libérer le Grand Théâtre du carcan qui l'entrave dans son développement artistique.

Qu'advient-il si aucune solution n'est trouvée ? La Ville, seule responsable du Grand Théâtre, devra assumer. A-t-on oublié qu'il y a quelques mois encore, elle rêvait de pérenniser, même après la rénovation du Grand Théâtre, son Opéra des Nations ? Simplement, cela impliquerait qu'elle fasse enfin des choix en politique culturelle.

CULTURE ET TRANSMISSION

Quatre pages pour s'interroger sur la meilleure manière de soutenir la culture. Et rien pour se demander à quoi bon ? Ce qui va sans dire allant encore mieux en le disant, Nathalie Fontanet revient sur le rôle de la culture et son mode de fonctionnement.



Par Nathalie Fontanet

La culture n'est pas un luxe. Surtout pas dans une société libérale, ouverte et multiculturelle. Encore moins dans un monde où l'individualisme, le matérialisme ou tous les extrémismes prospèrent. Pour une société comme la nôtre, les lieux de culture sont l'espace privilégié de la transmission. Du questionnement. Du partage de valeurs communes.

Jouer Hamlet, c'est s'interroger sur l'incapacité des politiques à agir. Quand Dominique Ziegler écrit et monte Ombres sur Molière, c'est un manifeste pour la liberté de critiquer, y compris et surtout les dogmes religieux, qu'on érige contre la violence du terrorisme. Et quand la Bodmer monte « Goethe et la France », puis « Germaine de Staël et Benjamin Constant », c'est tout l'idéal européen, libéral et humaniste que l'on fait vivre, malgré le tumulte nationaliste et la guerre à nos portes. Les musées en particulier ont cette double mission : protéger et conserver le patrimoine, notre histoire et notre identité, et le donner à voir et à partager.

« Comme le roi affame son chien pour qu'il le suive, la Ville saupoudre ses aides à la masse des nécessiteux, s'assurant ainsi leur fidèle soutien. »

Le débat sur l'avenir du Grand Théâtre, sur celui de la Nouvelle Comédie et sur le Salon du livre ne se limite donc pas à des questions budgétaires. Il montre l'attachement que l'on a à nos valeurs, à notre liberté de pensée.

Cet attachement, à l'inverse, ne peut se satisfaire de la politique culturelle de la gauche municipale : distribuer à

des convives toujours plus nombreux les parts toujours plus maigres d'un gâteau qui ne croît pas assez vite. Cela n'est pas de la politique culturelle, c'est du clientélisme. Comme le roi affame son chien pour qu'il le suive, la Ville saupoudre ses aides à la masse des nécessiteux, s'assurant ainsi leur fidèle soutien. Et on assaisonne cela d'un discours de lutte des classes, opposant les institutions (qu'il convient de fragiliser car elles véhiculent une culture bourgeoise) à la culture « off », qu'on s'empresse de stériliser en l'abreuvant de subventions.

« L'autre politique culturelle, c'est celle qui exige des choix. »

L'autre politique culturelle, c'est celle qui exige des choix. Autrement dit : décider à qui l'on assure un soutien clair, suffisamment durable pour permettre la créativité et la liberté. Un choix qui suppose, en négatif, le devoir de dire non à ceux que l'on ne peut pas soutenir.

LE MIDAS QUI TRANSFORME L'OR EN PLOMB

Si le Grand Théâtre est aujourd'hui au bord du précipice, c'est en raison de l'obstination de Sami Kanaan à défendre un modèle de subventionnement « bicéphale » que personne ne comprend. Un modèle qu'il ambitionnait aussi pour la Nouvelle Comédie. Heureusement, grâce au groupe PLR, la scène d'art dramatique ne connaîtra pas un tel sort. C'était la condition à laquelle nos députés avaient accepté que le canton participe à hauteur de 45 millions à la construction du futur navire amiral du théâtre genevois.

Mais le Grand Théâtre n'est pas la seule institution que le magistrat fragilise par son action. On se souviendra de son étrange manière de défendre la rénovation du Musée d'Art et d'Histoire. En annonçant, quelques semaines avant le vote, que la convention avec le mécène et collectionneur Gandur n'était pas bonne et devrait être renégociée, il a clairement fragilisé le projet.

Même sens tactique avec l'école de patinage, où la Ville recèle l'enfant chéri du patinage suisse, le Valaisan Stéphane Lambiel et le chevronné Peter Grütter. Après quelques mois de cafouillage, ils sont réintégrés. Quant à celle qui avait été initialement choisie, Vanessa Gusmeroli, elle s'est vue déçirée dans les médias pendant toute cette période.

A l'Orchestre de la Suisse Romande aussi, un audit (maintenu confidentiel par la Ville) réclame depuis 2016 une nouvelle gouvernance et une nouvelle relation avec le Grand Théâtre. Mais rien ne bouge. Enfin, la Bibliothèque de Genève (l'ancienne BPU à l'Université des Bastions) fait elle aussi l'objet d'un audit de gestion, en cours, par la Cour des comptes.



LES GENEVOIS PLÉBISCITENT LE VIRAGE ÉNERGÉTIQUE, MAIS REFUSENT L'ADAPTATION DES TARIFS TPG

Le dimanche 21 mai, les Suisses ont validé le compromis concocté par les chambres fédérales en matière d'énergie. A Genève, l'initiative pour l'agrandissement de la Maison des associations a été largement refusée. De même, l'augmentation modérée des tarifs TPG n'a pas trouvé grâce aux yeux du peuple. Le PLR se réjouit des deux premiers résultats et prend acte du dernier, tout en le regrettant.

Par la rédaction

Lors du deuxième dimanche de votation de l'année, les Suisses ont accepté la révision de la loi sur l'énergie par 58% des voix. Les Genevois l'ont même plébiscitée avec un taux d'acceptation de plus de 72%. Le PLR s'en réjouit vivement, persuadé que ce bon compromis constituera un levier pour la recherche, pour nos entreprises et pour l'emploi et permettra à la Suisse d'assumer pleinement un rôle de leader en matière d'énergie.

Cette réforme vise à réduire notre consommation d'énergie et à augmenter la production du courant d'origine renouvelable en Suisse, sur le long terme. L'objectif est de protéger l'environnement et la santé, réduire les risques et les coûts ainsi que dynamiser plusieurs pans de notre économie dans un secteur où la recherche, l'innovation et les investissements demeurent essentiels.

L'Etat n'a pas à financer la Maison des associations

Les Genevois ont par contre été moins enthousiasmés par les objets cantonaux.

Ils ont refusé à 63% l'initiative populaire demandant la rénovation des bâtiments de la Maison des associations pour un coût de 16,5 millions de francs. Le PLR est satisfait de ce résultat, convaincu que ce n'est pas à l'Etat de supporter de tels coûts alors même qu'il n'est pas propriétaire. En effet, un droit de superficie de 50 ans existe au profit de la Fondation pour l'expression associative, qui gère les lieux. C'est donc à elle d'assumer l'entretien des bâtiments et leur projet de rénovation.

Le billet de bus restera à 3 francs

53% des Genevois ont refusé la modification de la loi sur les transports publics. Le PLR soutenait cette réforme, considérant qu'une adaptation des tarifs TPG était nécessaire afin de garantir une offre et un service de qualité aux usagers.

Ce projet de loi proposait d'augmenter légèrement le tarif du billet, passant de 3 francs à 3 francs 20. Un prix toujours en dessous de 3 francs 50, à savoir le tarif en vigueur avant le vote populaire de 2014. Le PLR comprend le ras-le-bol de la population, trop souvent sollicitée sur cette question. Il regrette tout de même ce résultat qui ne permettra pas aux TPG, parmi les moins chers de Suisse, de développer leur offre et de mettre en œuvre des projets novateurs.

MAISON V. GUIMET FILS S.A. ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873 Urgences 24 h. sur 24
Canalisations – Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.
Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier T +41(0)22 318 30 70
4, cours de Rive F +41(0)22 318 30 89
1204 Genève E regie@tournier.ch

A THÔNEX, UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORIENTÉE VERS L'AVENIR !

L'association PLR de Thônex a accueilli, avec sa traditionnelle convivialité, plus de 200 personnes jeudi 18 mai pour l'assemblée générale ordinaire du parti. L'élection de la direction du parti cantonal et une conférence de Benoît Dubuis, directeur de la Fondation Campus Biotech et président de BioAlps et de la Fondation Inartis, étaient au programme. La soirée s'est terminée autour d'un excellent repas.

Par la rédaction

Le 18 mai, les membres du PLR Genève avaient pour principale mission d'élire la direction du parti. Entendez par là le président, les vice-présidents, un trésorier ainsi que les 20 membres élus du comité directeur.

Après un discours mobilisateur, Alexandre de Senarclens (lire l'entretien en page 9) a été réélu par acclamation pour un second mandat de président du Parti Libéral-Radical genevois, entouré de ses cinq vice-présidents sortants, Francine de Planta, Cyril Aellen, Adrien Genecand, Gregory von Niederhäusern et Rolin Wavre, ainsi que du trésorier Patrick Senger.

Pour l'accompagner dans la direction politique du parti, l'assemblée a également élu, par bulletin secret, 20 membres du comité directeur, en plus des membres de droit (voir ci-contre).

Innover dans la manière d'innover

La partie statutaire a été suivie d'une conférence passionnante du Docteur Benoît Dubuis, directeur de la Fondation Campus Biotech et du développement du Centre Wyss, dont la mission est d'accélérer le développement de la neurotechnologie au bénéfice de l'être humain. Sur le thème du développement des sciences de la vie dans le contexte régional et mondial, Benoît Dubuis nous a offert un voyage en cinq étapes.

Partant du constat que les changements du monde créent de nouvelles opportunités, il a relevé que l'innovation était la nouvelle devise de la compétitivité. Toutefois, l'innovation seule ne suffit pas. Des entrepreneurs sont nécessaires pour convertir le savoir-faire en produits, qui profiteront tant aux patients qu'à l'économie locale notamment par la création d'emplois. Pour cela, il faut innover dans la façon d'innover, ce que propose par exemple le Campus Biotech en réunissant 750 personnes sur le même site. En effet, aucune entreprise ne peut maîtriser l'ensemble des avancées technologiques. Le développement doit donc devenir participatif. En la matière, la Suisse peut être fière, mais elle doit continuer à avoir faim. Sa stabilité et son dynamisme sont des atouts essentiels, qu'il est important de maintenir.

En définitive, l'assemblée générale ordinaire 2017 a été un franc succès. Le parti s'est retrouvé uni et prêt à plonger dans la campagne électorale 2018 avec une nouvelle direction déterminée.



LA NOUVELLE DIRECTION DU PLR GENÈVE AU GRAND COMPLET !

| | |
|---|---|
| Président : | Alexandre de Senarclens |
| Vice-présidents : | Francine de Planta, Cyril Aellen, Adrien Genecand, Gregory von Niederhäusern, Rolin Wavre |
| Trésorier : | Patrick Senger |
| Comité directeur : | |
| - autres membres de droit : | Benoît Genecand, Hugues Hiltbold, Christian Lüscher (conseillers nationaux), François Longchamp, Pierre Maudet (conseillers d'Etat), Nathalie Fontanet (cheffe de groupe des députés au Grand Conseil), Mohamed Atiek (président des jeunes libéraux-radicaux), Audrey Covo (secrétaire générale) |
| - membres élus par l'assemblée générale (20) : | Elizabeth Böhler-Goodship, Sophie Creffield, Sylvie Jay-Delattre, Firouzeh Sofi, Murat Julian Alder, Darius Azarpey, Alexis Barbey, Antoine Barde, Gary Bennaim, Philippe de Boccard, Simon Brandt, Yves de Coulon, Alexis Delmege, Thierry Dérobert, Patrick Malek-Asghar, Philippe Meyer, Vincent Schaller, Roland-Daniel Schneebeli, Vincent Subilia, Lorin Voutat |

« NOUS AVONS TOUT POUR RÉUSSIR ! »

Nous avons rencontré Alexandre de Senarclens lors de son élection à la présidence du parti en mai 2015 (voir Le Nouveau Genevois de juin 2015). Lors de cet entretien, il indiquait espérer entendre à la fin de son mandat que « le boulot avait été fait et bien fait ».

Nous avons saisi l'occasion de sa réélection pour revenir sur les points saillants de ces deux premières années de présidence et aborder ses ambitions pour l'avenir du parti. En résumé, un travail important et de qualité a été fait, et la motivation est toujours au rendez-vous.

Par la rédaction

Alexandre de Senarclens, quel bilan dressez-vous de ces deux premières années de présidence ?

Je pense que nous pouvons être très fiers du travail que nous avons accompli. Après la période de fondation du parti de 2011 à 2015, le PLR s'est encore consolidé et est devenu plus fort, cohérent et reconnu. Je pense aussi que notre famille politique est confiante en elle et apaisée. Si nous aimons les débats et avons çà et là des différences d'approches sur tel ou tel sujet, je sens qu'il y a une volonté forte d'aller de l'avant et de faire gagner notre parti et ses valeurs. Je ressens aussi l'envie de nos membres de partager des instants ensemble que cela soit à nos assemblées cantonales ou communales et à notre Uni d'été. C'est très positif et me donne, à titre personnel, la volonté de continuer à m'engager à 200 % pour le parti !

Cette unité a-t-elle permis de belles victoires ?

Effectivement, j'oublie l'essentiel, peut-être parce que ce n'est que la conséquence de ce que j'évoquais à l'instant : le gain d'un troisième siège au Conseil national en octobre 2015 et la réussite de notre initiative pour la Grande traversée du Lac. C'est la récompense de beaucoup de travail depuis la fusion et les prémices d'une grande victoire en 2018.

Concernant les élections cantonales du printemps 2018, qu'avez-vous déjà mis en place ?

Depuis début 2016, nous avons travaillé tant sur le volet programmatique que le volet communication.

En particulier, dans le domaine de la santé, de la formation et de la fonction publique. Trois commissions internes ont admirablement travaillé pour venir renforcer nos travaux parlementaires et notre programme. Travaux qui ont été débattus à l'Uni d'été du parti en août dernier.

En particulier, la commission chargée de réfléchir à la fonction publique a rendu au Comité directeur un travail très circonstancié sur les nécessaires réformes à effectuer. La fonction publique souffre de trop de contraintes et de contrôles qui alourdissent le travail des employés de l'Etat et dévalorisent et découragent ceux-ci. Il faut changer la culture à l'Etat : passer de la culture du contrôle à la culture de la confiance et valoriser la fonction de l'employé de l'Etat. Des fonctionnaires qui sont actuellement occupés dans une tâche de contrôle doivent être mis au service des administrés et des PME.

Grâce au travail de la commission formation, le groupe des députés a déposé de nombreux projets de loi, dont un pour une meilleure orientation scolaire et professionnelle adopté par la quasi-unanimité du Grand Conseil.

Pour ce qui est de la santé, la commission élabore un programme très complet, avec de nombreuses pistes pour faire baisser les coûts de la santé, tout en maintenant, voire améliorant la prise en charge du patient.

Nous avons aussi porté nos réflexions sur les nouvelles technologies avec une conférence passionnante sur les « Smart Cities » en février. La réalité, que chacun peut constater au jour le jour, c'est que notre monde change par ces nouvelles technologies. Des métiers vont disparaître, d'autres vont se créer. Notre façon de vivre en société, de se déplacer, de consommer va changer. A nous politiques, à nous PLR, d'accompagner ces transformations de façon cohérente et rassurante. C'est tous le sens de cette démarche.

Une campagne médiatique est également en cours ?

Oui, nous avons fait le pari d'être visible depuis novembre 2016 et pour une année. Cette pré-campagne, intitulée «la Voix des Genevois», présente 8 visages de militants du parti, sur des affiches, des bus. Ces 8 militants représentent l'esprit de notre parti et relaient nos valeurs. Toujours autour de la «Voix de Genevois», nous avons aussi créé une plateforme qui invite les Genevois à nous faire part de leurs préoccupations et à qui nous prenons le soin de répondre. Nous tiendrons compte de ces retours dans le cadre de notre campagne 2018.

En bref, quels sont les objectifs du PLR ?

Ils sont ambitieux mais parfaitement réalisables : plus de 25 % de l'électorat, ce qui représente plus de 30 députés, et trois conseillers d'Etat. Pour cela, nous aurons besoin de la mobilisation de tous, dans les associations PLR, dans les communes et dans les réseaux socio-professionnels de chacun. La campagne commence dès maintenant avec un sprint final du 1^{er} janvier au 6 mai 2018!

Au-delà de l'objectif en termes de sièges, nous devons renforcer l'image du PLR avec des valeurs et des racines qui plongent au plus profond de l'Histoire de Genève. Nous sommes cohérents, responsables et nous défendons une Genève qui offre un avenir, une qualité de vie et des conditions cadres à tous les Genevois. Je veux aussi une campagne résolument optimiste. Si nous avons des défis importants à Genève, il faut sans cesse redire les incroyables atouts que nous avons. Soyons fiers et confiants en notre avenir! Nous avons tout pour réussir!

Vous êtes également député, associé d'une étude d'avocats, père de trois enfants et depuis peu candidat au Conseil d'Etat ! Où puiserez-vous l'énergie nécessaire à ce nouveau mandat de deux ans ?

Cela vous paraîtra peut-être un peu pompeux ou grandiloquent, mais je dirais que cela vient d'une passion, celle de Genève; que c'est aussi par idéal, par volonté de s'engager pour la chose publique et le bien commun. Et puis, j'aime être au service de ce parti et je veux faire triompher ses valeurs en 2018.



MERCI JULIEN !

Changement au sein de la rédaction de votre journal : Julien Marquis, rédacteur en chef depuis plus de deux ans, passe le témoin à Céline Zuber-Roy, ancienne assistante parlementaire des députés au Grand Conseil. Le parti remercie vivement Julien et se réjouit de collaborer avec Céline.



Par Alexandre de Senarclens

Caché derrière la sobre mention «par la rédaction», Julien Marquis a dirigé l'ensemble de la production du Nouveau Genevois depuis mars 2015. Du choix du thème à la validation du bon à tirer, en passant par la recherche d'auteurs, la rédaction de nombreux articles et la supervision des graphistes, il a fourni un travail d'une qualité exceptionnelle et fait preuve d'un professionnalisme irréprochable. Malgré l'ampleur de sa tâche et son activité principale de juriste, le parti et les différents auteurs ont toujours pu compter sur sa disponibilité, sa flexibilité et ses conseils éclairés. Doté d'un subtil sens politique et d'une belle plume, Julien Marquis a transformé le journal du parti en un véritable magazine politique au fil des 21 numéros qu'il a réalisés.

L'engagement de Julien Marquis pour le PLR ne s'arrête pas là. En effet, ce conseiller municipal versoisien s'est mis au service de la députation durant 6 ans en tant qu'assistant parlementaire. De plus, il a participé à de nombreux groupes de travail, ainsi qu'à plusieurs éditions de l'Université d'été. Le parti lui adresse toute sa gratitude pour son investissement sans faille et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Bienvenue Céline !

Céline Zuber-Roy reprend le flambeau et devient la nouvelle rédactrice en chef depuis ce mois de juin. Titulaire d'un master en droit public, elle a exercé la fonction d'assistante parlementaire durant 2 ans. Actuellement députée suppléante et présidente du PLR Carouge, elle a précédemment co-présidé l'Assemblée Constituante et fait partie du comité directeur du parti. Par ailleurs, Céline Zuber-Roy est l'heureuse maman d'une fille de 3 ans et d'un garçon de 5 mois. Le parti se réjouit qu'elle mette ses compétences et son sens politique au service du Nouveau Genevois.

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SE PENCHE SUR LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ

C'est le samedi 26 août, dans le magnifique cadre du Domaine du Château des Bois à Satigny, qu'aura lieu cette année la traditionnelle Université d'été du parti. Gregory von Niederhäusern, vice-président en charge de l'événement, nous en propose un avant-goût. Venez nombreux !



Par Gregory von Niederhäusern

La recette du succès de notre Université d'été – et quel succès ! – est simple : des débats passionnants dans un cadre magnifique. Cette année, nous retournerons donc au Château des Bois à Satigny le samedi 26 août pour cet événement qui donne la parole à l'ensemble des membres et marque le premier acte de la rentrée politique.

Les participants, qui avaient discuté l'année dernière de santé, de formation et d'avenir de la fonction publique, se pencheront cette année sur la numérisation de la société. Cette dernière, abordée presque quotidiennement dans les médias en des termes abstraits ou techniques, suscite l'enthousiasme d'une partie des lecteurs et l'incompréhension de l'autre. Pourtant, derrière des mots comme cloud, Uber ou Smart Cities se cachent des réalités très concrètes, ayant une incidence sur la vie de l'ensemble des Genevois.

De fait, cette numérisation touche aujourd'hui tous les aspects de notre existence. Qui ignore que le petit monde des taxis est chamboulé par une entreprise nommée Uber, que les vacanciers préfèrent souvent louer un appartement sur Airbnb plutôt qu'une chambre d'hôtel, ou que le citadin pressé fait maintenant ses courses sur LeShop et achète ses vêtements sur Zalando, délaissant épiceries et petites boutiques ?

« Derrière des mots comme cloud, Uber ou Smart Cities se cachent des réalités très concrètes, ayant une incidence sur la vie de l'ensemble des Genevois. »

Certains de ces changements sont inévitables, d'autres doivent peut-être être contrôlés, tous peuvent être accompagnés. Aucun n'est absolument positif ou négatif : la banque en ligne permet au consommateur de réduire ses coûts et de gagner en flexibilité, mais entraîne la disparition de centaines d'emplois autrefois stables et bien rémunérés au cœur de notre cité ; le commerce électronique permet de profiter d'un dimanche pluvieux pour commander de nouvelles chaussures, mais participe à la disparition du commerce de proximité et à la désertification de nos centres-villes.

Pourquoi notre parti doit-il se saisir de cette problématique ? Parce qu'elle est centrale, et parce que nous sommes les mieux placés pour y apporter des réponses pertinentes. En effet, notre parti a toujours cru au progrès. Nous savons que toute activité humaine doit constamment se réinventer, et que la destruction peut être créatrice. Mais nous ne sommes pas naïfs. Nous voyons autant l'étudiant ravi de pouvoir louer un appartement bon marché à Lugano pour le week-end que l'employé de banque remplacé par une plateforme électronique. Nous voyons aussi que beaucoup des emplois



créés par la révolution numérique sont plus précaires que ceux qu'ils remplacent. Enfin, nous croyons en l'action politique. Nous sommes conscients que les changements induits par la numérisation seront importants, mais que notre ordre juridique et notre démocratie peuvent les accompagner, et que nos élus pourront en mitiger les aspects négatifs sans sacrifier les avantages immenses que cette révolution apporte à tous les Genevois.

« Il s'agit d'un événement unique, mêlant le plaisir de discussions politiques de qualité à celui de rencontres amicales, dans un cadre exceptionnel. »

Lors de cette journée, nous discuterons donc de sujets extrêmement concrets, et non pas de concepts ou d'idées vagues. Nous discuterons du placement du curseur afin d'aider nos élus à écrire et voter des lois intelligentes, consacrant un juste milieu entre l'ancien et le nouveau. Ce rôle n'est pas neuf pour notre parti: c'est le sien depuis près de 200 ans. Notre Conseiller d'Etat Pierre Maudet l'a d'ailleurs prouvé récemment en faisant voter une loi permettant à Uber et aux taxis, au monde ancien et au monde nouveau, de cohabiter, mettant ainsi fin à Genève à un débat qui agite le monde entier.

Celles et ceux qui ont déjà participé à une Université d'été savent qu'il s'agit d'un événement unique, mêlant le plaisir de discussions politiques de qualité à celui de rencontres amicales, dans un cadre exceptionnel. Une journée, donc, à ne manquer sous aucun prétexte! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux et de débattre avec vous de ces sujets primordiaux pour l'avenir de notre canton.

Pour d'évidentes raisons d'organisation, merci de bien vouloir confirmer votre présence dès que possible, soit par e-mail (info@plr-ge.ch), soit à l'aide du site internet (plr-ge.ch), soit en contactant le secrétariat général au 022 818 42 42.

LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

| | |
|-------------|-------------------------------|
| 8h30: | Accueil des participants |
| 9h15: | Mot de bienvenue du Président |
| 9h30: | Présentation du sujet |
| 9h50-13h10: | Ateliers |
| 13h15: | Repas |
| 15h00: | Fin |

GAGNEZ UNE ANNONCE DANS CE JOURNAL !

Le Nouveau Genevois organisera un jeu-concours durant l'Université d'été. Le gagnant bénéficiera d'un espace publicitaire gratuit.

Entrepreneurs, indépendants, à vos stylos!

PYTHON

- Stratégie
- Alarme – Intervention
- Vidéosurveillance
- Surveillance
- Protection
- Enquêtes

INSTITUT DE CONSEIL, GESTION ET FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

La Prallière, Centre commercial & de loisirs
10 route des Jeunes
CH - 1227 Carouge (Genève)

Contact:
Tél. +41 022 749 19 00

info@python-securite.ch
www.python-securite.ch
Fax. 022 749 19 10

Un nouveau regard sur la sécurité

GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR ! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre 2016 et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de « guérilla marketing » et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre ! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée « [La voix des Genevois](#) », [plr-ge.ch](#).



LA VOIX DES 06 GENEVOIS

Andreas
Dekany

Avocat

“ Ville d'accueil innovante, inspirante, belle et dynamique : Genève telle qu'on l'aime ! ”

Plus de témoignages
sur [plr-ge.ch](#) ou sur [facebook](#)

PLR
Les Libéraux-Radicaux Genève

LOGEMENT : DOUBLE VICTOIRE AU GRAND CONSEIL

Le 11 mai 2017, le Grand Conseil a adopté deux projets de loi issus des rangs PLR. Le premier délimite la portée des zones réservées, alors que le second prolonge la durée de validité de l'article fixant la répartition des types de logement à construire en zone de développement. Nous ne pouvons que nous en réjouir ! Christophe Aumeunier, député et secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, nous les présente.



Par Christophe Aumeunier

Limitation des zones réservées

En juin 2015, le Conseil d'Etat avait adopté une modification du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (RaLAT) lui permettant d'instituer des zones réservées – institution de droit fédéral – dans notre législation genevoise. Cette mesure permet à l'Etat de pouvoir refuser une autorisation de construire, pourtant autorisable, pendant une durée de 5 ans et ce pour préserver une mesure d'aménagement du territoire à venir comme un changement du régime des zones (déclassement). Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) avait ensuite publié une carte en juillet 2015 identifiant plus de 2500 parcelles occupées par des villas. Cette carte a eu pour effet de mettre les propriétaires de ces parcelles dans la plus grande incertitude : refus de l'Etat de statuer sur des demandes d'autorisations de construire, difficultés avec le renouvellement de crédits hypothécaires, difficultés pour vendre les villas touchées sans dépréciation de leur prix. Près d'un an plus tard, en mars 2016, la procédure d'adoption de ces zones a enfin été lancée. Elle est actuellement toujours en cours.

Le 11 mai 2017, le Grand Conseil a adopté un projet de loi (PL 12023) proposé par le député Cyril Aellen visant à limiter et préciser la durée des zones réservées.

Ainsi, le délai de 5 ans commencera à courir au moment où un arrêté du Conseil d'Etat promulguera effectivement la zone réservée et ce n'est qu'à ce moment-là que des cartes pourront être portées à la connaissance du public. La nouvelle loi précise également que le délai de 5 ans n'est pas prolongeable, y compris, le cas échéant, en faisant usage d'un refus conservatoire.

Prorogation de l'article 4A LGZD dans sa teneur actuelle jusqu'au 31 juillet 2019

L'article 4A LGZD est la base légale qui fixe les proportions des types de logements à construire en zone de développement (LUP, HM, PPE). Il résulte de l'accord sur le logement de 2006 et est applicable, de par son texte, jusqu'au 31 juillet 2017.

Il convient de rappeler que la gauche a déposé en septembre 2016 une initiative populaire visant à modifier cet article. L'IN 161 demande que la répartition corresponde au minimum à 80% de locatifs, 50% de logement d'utilité publique (LUP) et 30% d'habitations bon marché (HMB), avec au surplus 50% de l'ensemble des logements à construire en zone de développement qui devraient l'être par des maîtres d'ouvrages publics (MOUP). Son étude par le Grand Conseil est actuellement suspendue jusqu'à droit jugé ensuite d'un recours déposé sur sa recevabilité.

De plus, le Conseil d'Etat, par le DALE, a encore déposé un projet de loi alternatif en avril 2017 qui propose une répartition fondée sur 33% de HBM, 33% pour lesquels des restrictions fortes de loyers sont appliquées mais pas de subvention et dont 16% sont à réaliser par des MOUP et, enfin, 33% au libre choix du développeur. Ce dernier terme de libre choix est toutefois à utiliser prudemment lorsque l'on sait que les prix des terrains, les prix de revient, les surfaces habitables et les prix de location ou de vente sont de toute manière contrôlés par l'Etat.

Constatant que les divers travaux du Grand Conseil ne permettraient pas de disposer d'un nouvel article 4A LGZD avant cette date, j'ai déposé un projet de loi (PL 12074) visant à proroger cette base légale. Le Grand Conseil l'a adopté, en date du 11 mai 2017, en le limitant toutefois à une durée de 2 ans. Cela permet ainsi d'éviter qu'en l'absence d'une base légale, une nouvelle pratique administrative ne s'écarte de la règle actuelle, sachant que certains souhaitent que cela soit le cas immédiatement pour augmenter le nombre de logements sociaux à construire en zone de développement.

C'est pour ces raisons qu'il a été jugé raisonnable de se laisser un délai de 2 ans sans changement afin de décider si l'initiative 161 doit se voir opposer un contre-projet et quelle serait la teneur de celui-ci en s'adossant au projet de loi du DALE ou non. A cette fin, une partie de la députation a déjà sollicité par une motion (M 2383) – que nous soutenons – que la demande de logements à Genève soit définie de manière fiable par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).



ANNE HILTPOLD, PREMIÈRE MAIRE PLR DE CAROUGE !

Le 1^{er} juin, Anne Hiltbold a accédé à la Mairie de Carouge. Elle devient ainsi la première Maire de Carouge élue sous la bannière PLR. Céline Zuber-Roy, présidente du PLR Carouge, souligne l'importance de cet événement, qui a été fêté dignement lors d'un grand apéritif convivial.



Par Céline Zuber-Roy

Comme chaque année, le 1^{er} juin a lieu la rotation des Maires au sein des communes disposant d'un Conseil administratif. A Carouge, c'est au tour d'Anne Hiltbold de prendre cette fonction. Il s'agit d'un événement particulier pour le PLR Carouge. Tout d'abord, cela fait de trop nombreuses années que cette fonction était tenue par la gauche carougeoise. Le mandat du dernier Maire radical, Marc Nobs, s'est en effet achevé il y a déjà six longues années. Ensuite, il semble que Carouge n'ait jamais connu de femme de droite au poste de Maire. Finalement, c'est une première pour notre association depuis la fusion. Ainsi, Anne Hiltbold devient la première Maire PLR de Carouge et nous l'en félicitons.

L'ambiance était donc à la fête, lors d'un grand apéritif dans la soirée du 31 mai. Famille, amis, élus communaux et cantonaux, plus de soixante personnes au total se sont réunies sur la terrasse du Tea-Room Wolfisberg à Carouge. Tous ont apporté leur soutien à Anne et lui ont souhaité le meilleur pour son année en tant que Maire.

LE PARTI ET LA RÉDACTION FÉLICITENT LES 16 MAIRES ÉLUS SOUS LA BANNIÈRE PLR ET LEUR SOUHAITENT UNE ANNÉE PLEINE DE SUCCÈS !

Aire-la-Ville
Anières
Bellevue
Bernex
Carouge
Chêne-Bourg
Collex-Bossy
Collonge-Bellerive

Dominique Novelle
Antoine Barde
Bernard Taschini
Gilbert Vonlanthen
Anne Hiltbold
Beatriz de Candolle
Arnaud Ythier
Francine de Planta

Cologny
Dardagny
Genthod
Grand-Saconnex
Russin
Thônex
Veyrier

Catherine Pahnke
Pierre Duchêne
Wolfgang Honegger
Bertrand Favre
Alain Hutin
Marc Kilcher
Marlyse Rostan



L'ÉGALITÉ, C'EST RENTABLE !

La représentation des femmes dans les organes dirigeants des grandes entreprises reste extrêmement faible en Suisse. Les Genevoises PLR rappellent l'intérêt d'augmenter cette présence, au moment où le Conseil fédéral propose l'introduction de seuils. Cette mesure fixerait des objectifs et leur non-respect n'impliquerait pas de sanction, à la différence des quotas. Il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction.

Par les Genevoises PLR

Une étude du cabinet McKinsey chiffre l'apport d'une intégration égalitaire des femmes au travail. Impressionnant ! Un gain loin d'être anecdotique et qui pourrait rapporter jusqu'à 28 000 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici 2025. Une thématique que l'on retrouve dans toute une série de rapports, qui ont mis en évidence une corrélation étroite entre mixité des équipes dirigeantes et performance des entreprises ou institutions. Certains l'ont bien compris si l'on pense aux programmes de mentoring pour la promotion des femmes mis sur pied par des entreprises telles Procter & Gamble ou Google ou, encore, à la parité revendiquée par les gouvernements Trudeau ou Macron. Fraîcheur de dirigeants jeunes, qui refusent un conservatisme d'arrière-garde !

Si les quinze dernières années ont démontré le « pourquoi » de l'intérêt à l'égalité, il semblerait que notre pays se heurte aujourd'hui à la question du « comment » réussir l'égalité. Méthode dure, qui alourdirait nos PME d'une réglementation supplémentaire ou méthode douce qui taperait gentiment sur l'épaule de nos grandes entreprises pour leur rappeler que d'avoir une ou deux jupes autour de la table ferait bien dans le paysage helvétique ?

Seuils pour la représentation des sexes dans les grandes sociétés

Le Conseil fédéral a proposé en novembre 2016 d'introduire des seuils pour la représentation des sexes. Cette proposition relève du sain compromis dont notre pays a le secret. Ils sont à considérer comme un instrument supplémentaire efficace permettant d'atteindre l'objectif d'un nombre plus élevé de femmes dans les équipes dirigeantes des grandes entreprises.

Car, disons-le franchement, avec seulement 9 % de femmes dans les conseils d'administration et 8 % dans les structures dirigeantes des entreprises cotées en bourse, nous restons de très mauvais élèves. Les Femmes PLR lors de leur assemblée générale du 1^{er} avril à Zurich ont décidé, avec le soutien des représentantes des Genevoises PLR qui étaient présentes, de soutenir ce projet de modification législative actuellement traité par les Chambres fédérales.

« Le chemin de l'intégration égalitaire des femmes au travail est long et chaque pas dans sa direction est à considérer comme une victoire d'étape. »

Ce projet propose de modifier le droit de la société anonyme afin que les entreprises de plus de 250 employés et avec un bilan supérieur à 20 millions de francs accueillent au minimum 30 % de femmes dans leur conseil d'administration et 20 % au sein de leur direction. Les entreprises qui n'auraient pas atteint ces chiffres devraient s'en expliquer auprès de leurs réviseurs. Cela donnerait également au monde politique et économique – tout comme à l'entreprise elle-même – de meilleures clés de compréhension et leur permettrait individuellement et collectivement de faire les ajustements nécessaires (formation, gardes d'enfants, flexibilité, télétravail, etc.)

Quelle différence avec des quotas ?

Qui dit seuil ne dit pas quota. Nous ne parlons pas d'une contrainte ayant des conséquences directes pour l'entreprise mais d'un devoir de s'expliquer, qui pousserait l'économie à intensifier ses efforts pour promouvoir l'accession des femmes aux fonctions dirigeantes. Des délais de transition sont prévus, allant de 5 ans pour les conseils d'administration à 10 ans pour les directions. Et rappelons à nos PME qui craignent la bureaucratie excessive que la réglementation ne les concerne pas mais s'applique uniquement aux entreprises d'une certaine taille. De plus, les Femmes PLR proposent de limiter la durée de cette réglementation à 10 ans, partant du principe que ce délai est suffisant pour atteindre l'objectif.

Le chemin de l'intégration égalitaire des femmes au travail est long et chaque pas dans sa direction est à considérer comme une victoire d'étape. Les entreprises qui ont misé sur l'égalité professionnelle ont obtenu un retour sur investissement significativement plus élevé que la moyenne du marché. Cela prouve que si nous nous donnons les moyens d'exploiter pleinement tout le vivier de talents de notre société, nous relèverons l'un des défis économiques principaux de notre pays. L'égalité c'est non seulement rentable mais profitable ! Mais donnons-nous en les moyens !



DON D'ORGANES : AU PLR D'AGIR

1480 patients en attente d'une greffe en Suisse, 74 patients décédés par manque de donneurs en 2016: la situation en matière de don d'organes est préoccupante. La commission santé du parti et les Jeunes Libéraux-Radicaux Genevois ont entamé en mai une réflexion sur le sujet par l'organisation d'une conférence de la Professeure Samia Hurst. Darius Azarpey, ancien président des JLRG et membre du comité directeur, revient sur les propos de la directrice de l'Institut Ethique Histoire Humanités de l'Université de Genève et sur les différentes pistes de réflexion évoquées.



Par Darius Azarpey

«Inquiétant manque de donneurs d'organes», indiquait, en ce début d'année 2017, une manchette de la *Tribune de Genève*. Au vu des chiffres ci-dessus, la situation en matière de don d'organes mérite réflexion et des solutions autant applicables sur le court terme que constructifs sur le long terme.

Faible augmentation du nombre de donneurs

Au cours des 5 dernières années, le nombre de donneurs a faiblement augmenté. Les progrès dans le domaine médical, qui permettent de mieux juger de la situation des accidentés en état de mort cérébrale, figurent parmi les différents facteurs à l'origine de cette légère hausse. Malgré ces progrès, un travail important reste à effectuer. L'organisation et la qualité des infrastructures des services de transplantation causent en effet une perte importante en matière de nombre de donneurs. Accidentés dans des endroits reculés, incapacité des équipes à procéder au prélèvement ou à juger de l'état de mort cérébrale sont par exemple des freins aux prélèvements. En réponse à ces obstacles, le Conseil fédéral a lancé au printemps 2013 un plan d'action, dans le cadre duquel Swisstransplant, la Confédération et les cantons développent plusieurs projets: formation du personnel spécialisé, optimisation des processus, gestion des structures et des ressources dans les hôpitaux et information de la population.

« En 2016, 74 personnes sont décédées par manque de donneurs d'organes. »

Sur le plan de la communication et de la sensibilisation, la professeure Samia Hurst rappelle que «la communication ne fait pas tout». Une campagne de prévention lancée en 2012 par l'Organisation suisse des patients (OSP) n'a pas atteint les objectifs fixés. Le nombre de donneurs d'organes a baissé pendant la période d'affichage. Bien que la corrélation ne soit pas certaine, la communication peut donc s'ériger, selon la méthode employée, en barrière au don.

Modèle de consentement: explicite, présumé ou proposé?

Finalement, c'est également et surtout sur le système de consentement en place que la réflexion doit porter. Au centre des discussions, le modèle du consentement explicite, appliqué en Suisse, qui impose d'obtenir l'accord du défunt ou d'un de ses proches avant tout prélèvement. Dans les faits, il ne porte pas ses fruits. Une mauvaise communication autour de la volonté du défunt laisse dans la situation actuelle un flou, qui amène, dans le doute des proches, à un veto au prélèvement.

« Le système du consentement explicite ne porte pas ses fruits. »

Un autre système existant, en vigueur dans l'écrasante majorité des pays européens, prévoit que c'est le refus de donner qui doit être communiqué. Il implique un consentement présumé. Dans cette deuxième optique également, le doute sur la volonté du défunt peut perdurer tant qu'une bonne communication n'est pas employée. L'avis des proches jouerait un rôle tout aussi important, et un veto dans certains cas entraînerait les mêmes conséquences que le consentement explicite. Ainsi, aucune corrélation fiable entre l'instauration du consentement présumé et l'augmentation du nombre d'organes n'a pu être établie. Lors de la conférence, Nathalie Fontanet, membre de la commission santé et cheffe de groupe PLR au Grand Conseil, a toutefois précisé l'importance de ne pas tirer un trait sur cette solution trop rapidement.

« Le consentement proposé ne laisse que très peu de place au doute. »

Finalement, des trois systèmes applicables, la professeure Samia Hurst a indiqué pencher pour la troisième alternative: celle du consentement proposé.

Pratiqué aux Etats-Unis, le consentement proposé rend la détermination obligatoire. Se prononcer lors du passage du permis de conduire ou au quotidien par le biais des réseaux sociaux ou d'une application smartphone ne laisse que très peu de place au doute et à l'intervention des proches du défunt.

Un groupe de réflexion prend le relais

Un groupe de réflexion a été mis en place pour continuer à travailler sur cette thématique et apportera dans les mois à venir de nouvelles pistes. Il s'agit de traiter efficacement un sujet sociétal, de répondre à un besoin urgent de la population et d'éviter à la Suisse de se cantonner à la place d'un des plus mauvais élèves en matière de don d'organes.



PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL



Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Focus sur...

... la motion 2400 adoptée par un Grand Conseil unanime. A la suite des épisodes de gel qui ont causés de graves dégâts aux exploitations genevoises agricoles et viticoles en avril dernier, le PLR a déposé une motion visant à venir en aide aux exploitants touchés par cette catastrophe. Ce projet, à mettre au crédit de la députée PLR Simone de Montmollin, a été accepté unanimement par le Grand Conseil.

Démunis face aux aléas du climat, les agriculteurs se retrouvent parfois dans des situations difficiles. Pour éviter de plonger les entreprises agricoles dans une grande précarité, voire dans une situation de faillite, le PLR souhaite utiliser tous les moyens légaux pour leur venir en aide, notamment par des soutiens financiers exceptionnels. Alors que les dérèglements climatiques sont une réalité, il faut s'attendre à une augmentation des situations extraordinaires, similaires au gel survenu en Suisse en avril dernier. C'est pourquoi, la motion demande également la mise en place d'une cellule spéciale agissant contre les risques majeurs en apportant des solutions sur le long terme. L'agriculture revêt un caractère fondamental pour le tissu

économique de notre canton, dont la moitié du territoire est agricole. Ainsi, venir en aide aux exploitants pénalisés par le gel permettra de conserver une production agricole locale de qualité.



• PL 12075 : « Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher »

En bref : ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12067 : « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat

par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 11471 : « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes »

En bref : l'aéroport et les autres établissements publics sont tenus de par la loi ou leur contrat de prestations de restituer une partie de leur bénéfice à l'Etat. Il s'agit de créer la base légale nécessaire concernant les SIG, en prévoyant une répartition calquée sur la part du capital détenu par les différents propriétaires (55% pour l'Etat, 30% pour la Ville, 15% pour les autres communes).

• PL 11177 : « Suppression des doublons entre canton et communes : appliquons sans tarder la nouvelle constitution ! »

En bref : la réforme de la répartition des tâches est l'une des priorités de la législature, comme l'a confirmé François Longchamp. Déposé au printemps 2013 déjà, le projet demande le dépôt d'un

premier train de mesures dans les deux ans.

• PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



• PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement

le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : « Péréquation intercantonale : pour une meilleure prise en compte des villes centres ! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



• PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

• PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à

20%, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



- M 2390: «Plus de personnel soignant formé à Genève!»

En bref: le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- M 2371: «Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève»

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- M 2354: «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»

En bref: Le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

- M 2323: «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation

des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2241: «Libre choix de l'hôpital: garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»

En bref: Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- M 2234: «Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale»

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



- PL 12043: «Pour une commission consultative équilibrée»

En bref: ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences «doublent» avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



- R 766: «Reconnaissance et encouragement du bénévolat: pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles»

En bref: pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

- M 2376: «Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts»
En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.



- PL 12019: «Maturité professionnelle santé-social»

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- M 2357: «Facilitons les maturités professionnelles en formation duale»

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2355: «La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève»

En bref: depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

- PL 11961: «Pour une meilleure orientation professionnelle»

En bref: malgré la réforme du Cycle d'orientation, qui avait notamment pour

objectif d'améliorer l'orientation professionnelle des élèves, des lacunes importantes subsistent. Au vu de l'importance d'une information de qualité, le PLR demande que l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) soit chargé directement de dispenser les cours de préparation au choix scolaire et professionnel dans les classes, à la place des enseignants comme c'est le cas actuellement.

- PL 11926: «Formation des enseignants du primaire en 3 ans»

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2306: «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305: «En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève»

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218: «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



GROUPE SPG-RYTZ
UN RÉSEAU
DE COMPÉTENCES



**SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE S.A.**
GENÈVE
T. 058 810 30 00
www.spg.ch

**RYTZ &
CIE S.A.**
NYON T. 058 810 36 10
LAUSANNE T. 058 810 35 00
www.rytz.com

UN CONSEIL IMMOBILIER GLOBAL



Apéritif du PLR Carouge



Assemblée générale à Thônex

Photos : H.Thais et J.P. Levet



Assemblée générale du PLR Vernier

Photos : J.P. Isabella et Cinzia Silva (PLR Vernier)

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00